

69^{ème} CONSEIL GENERAL DE LA COMMUNE MIXTE DE HAUTE-SORNE

Procès-verbal de la séance du lundi 19 juin 2023 à 19h00

A la halle polyvalente de Glovelier

- Président** : M. Michel Lando
- Secrétaire** : Mme Michèle Bailat, vice-chancelière de la Commune mixte de Haute-Sorne
- Présents** : Les membres du Conseil communal suivants : M. le Maire Eric Dobler, Mme Yvonne Lucchina, M. Etienne Dobler, M. Olivier Chèvre, M. Frédéric Juillerat, M. Gérard Ruch, Mme Valérie Soltermann, M. Pascal Crétin et M. Bernard Vallat et M. Raphaël Mérillat chancelier.
- Excusé** : -
- Convocation** : La séance de ce jour a été convoquée par publication dans le Journal Officiel n° 21 du 9 juin 2023, par affichage public et sur le site internet de la Commune et dans la rubrique agenda du Quotidien Jurassien.

Le Président, M. Michel Lando, ouvre la séance.

Il salue les membres du Conseil général et du Conseil communal, la secrétaire du jour ; Michèle Bailat vice-chancelière, les représentants de la presse et le public.

Il rappelle que la séance de ce soir est enregistrée.

Il informe que Mme Ianka Mosimann (PS-Verts) devient conseillère générale en lieu et place d'Éric Isoet qui a démissionné. M. Thierry Lombard (PS-Verts) devient suppléant. Il adresse également à M. Grégory Gunzinger conseiller général, qui a perdu son papa, les sincères condoléances du Conseil général.

Il annonce également qu'une résolution est mise en circulation pour signature. Si elle recueille un minimum de huit signatures, elle pourra être traitée en fin de séance.

Le Président donne la parole à la secrétaire du Conseil général pour l'appel.

1. Appel.

Michèle Bailat, secrétaire du Conseil général, procède à l'appel nominal.

Mme Agnès Veya (PS-Verts) est excusée et remplacée par Mme Esther Gerber
M. Noah Ngouontcheu (PS-Verts) est excusé et remplacé par M. Thierry Lombard
Mme Adeline Mahon (PDC) est excusée et remplacée par Mme Nathalie Bourquenez
Mme Ouarda Mamoudi (HSA) est excusée et remplacée par M. André Altermatt
M. Jean-Claude Beuchat (PCSI-RC) est excusé et remplacé par M. Gérald Membrez
M. Eric Zuber (PCSI-RC) est excusé et non remplacé
M. Christian Brosy (PLR) est excusé et remplacé par M. Michel Kiener

32 conseillers généraux sur 33 sont présents.

L'ordre du jour est accepté sans modification.

2. Procès-verbal de la séance du 3 avril 2023

Le PV, qui a été rédigé par Mme Michèle Bailat, vice-chancelière, est accepté sans modification et remerciements à son auteure.

3. Communications

M. Lando procède aux communications suivantes :

◆ Utilisation du logo communal

Le logo de la commune est protégé et il ne peut pas être utilisé par des tiers. Ce logo ne peut pas figurer sur une motion, question orale, résolution ou tout autre document. Le logo est à l'usage exclusif des documents communaux.

◆ Résolution de M. Cottet intitulée « Non à la géothermie profonde en Haute-Sorne »

Les auteurs de la résolution intitulée « Non à la géothermie profonde en Haute-Sorne » demandait que les noms des signataires soient publiés en toutes lettres dans la presse. Or, il n'appartient pas au Conseil général de modifier après coup une résolution. Cela ne sera pas publié, car ce n'était pas demandé dans la résolution.

◆ Dysfonctionnement de la commission permanente des services communaux

Certains dysfonctionnements ont été constatés dans le fonctionnement de cette commission. Une séance a eu lieu avec le service des communes afin d'éclaircir certains points au sujet des problèmes survenus dans la commission permanente des services communaux. Une commission ne peut pas s'auto dissoudre. Afin de redonner un second souffle à ladite commission, la prochaine séance de la commission aura lieu en présence de M. le Maire et du Président du Conseil général.

◆ Manifestation contre la géothermie

Lors de la dernière manifestation contre le projet de géothermie, un orateur a cité le titre de Mme la vice-chancelière. Si cela devait se reproduire, des mesures seront prises par le Conseil communal. Il ajoute que de prêter des propos sans preuve est diffamatoire et punissable.

◆ Lieu de la prochaine séance du Conseil général

La prochaine séance du Conseil général aura lieu au Centre St-Maurice à Gloveller.

Le Président cède la parole à M. le Maire Eric Dobler pour les communications du Conseil communal qui s'exprime ainsi :

◆ Portail de l'énergie

Le lien au portail de l'énergie a été activé sur le site de la Commune de Haute-Sorne. Vous y trouverez ici le système de chauffage renouvelable recommandé par la commune Haute-Sorne pour votre bâtiment. Vous pouvez en outre connaître le potentiel solaire de votre bâtiment ou prendre directement contact afin de convenir d'un conseil gratuit et neutre pour votre approvisionnement énergétique optimal.

◆ Commission des services communaux

Le Conseil communal a reçu plusieurs informations au sujet de la commission des services communaux qui dysfonctionne. Plusieurs commissaires ont fait mention de leur souhait de démissionner de cette commission. Une séance de médiation en présence des présidents du législatif et de l'exécutif a eu lieu pour tenter d'identifier les sources de tension. Il semble que la vision focalisée sur la problématique du PGA soit la source première de la problématique. Une séance de mise à niveau de l'information est organisée demain en présence du bureau d'ingénieur. Au terme de cette séance que nous souhaitons propre à liquider ce problème, la commission devrait pouvoir retrouver un climat serein propre à remplir sa mission. Si tel ne devait pas être le cas, le bureau du législatif devrait définir la procédure qu'il entend

soumettre au Conseil général pour qu'une nouvelle commission soit mise en place et que les institutions fonctionnent.

◆ LPP conseillers communaux

Le Conseil communal a répondu à l'injonction du délégué aux affaires communales en lien avec la problématique de l'équité de traitement des conseillers communaux en termes de LPP et partant de l'indemnité forfaitaire de compensation versée aux conseillers communaux qui ne pouvaient pas cotiser au 2^{ème} pilier dans le cadre de leur mandat communal.

Il a pris position en trois points :

1. Plus de versements forfaitaires dès l'année 2023 sur la base de la décision contestée du Conseil communal.
2. Examen de l'opportunité, de la pertinence et des modalités de demandes de restitutions des versements effectués durant la précédente législature.
3. Adaptation des statuts des conseillers communaux et modification du règlement relatif aux traitements, honoraires, jetons de présence, vacations et indemnités des autorités à faire valider par le Conseil général de septembre 2023, sans effet rétroactif.

◆ Géothermie

Ces prochaines semaines auront lieu de nouvelles phases de mesures géophysiques. En parallèle, une procédure de raccordement en eau est en examen auprès des services techniques communaux.

◆ Statut du personnel communal

Le Conseil communal a été interpellé par certaines prises de positions publiques mettant indûment en cause certains employés communaux. Il a notamment réagi directement à l'encontre des organisateurs de la manifestation anti-géothermie au cours de laquelle une de nos employées avait été critiquée. Nous rappelons que les employés communaux appliquent les directives des diverses autorités politiques. A ce titre, ils ne sauraient être pris à partie dans ces décisions. A l'avenir si de telles agissements devaient se poursuivre, le Conseil communal prendra toutes les mesures légales utiles à ce que l'honorabilité de ses employés soit préservée.

◆ Logo communal

Il rappelle que le logo de la commune est à l'usage exclusif des documents émis par la commune. Il ne saurait figurer sur tout autre document, y compris les diverses interventions du Conseil général. En effet, aux yeux du citoyen « lambda » l'apposition de ce logo pourrait donner faussement l'impression d'un document officiel ou à tout le moins au cautionnement communal.

4. Questions orales.

5 questions orales ont été déposées.

Question no 1 concernant l'extension de la zone d'activités micro régionale de Haute-Sorne (ZAM) posée par M. Thierry Lombard (PS-Verts) :

« La zone d'activités micro-régionale de la Haute-Sorne (ZAM) va s'agrandir dans les prochains mois, à Glovelier, avec l'implantation de plusieurs entreprises. Cette extension implique la perte d'une grande surface de terre agricole de très haute valeur. Il est donc important de garantir que ces entreprises respectent l'environnement en s'inscrivant dans une politique de durabilité et en réduisant leur impact sur celui-ci.

Il est également crucial de veiller à ce qu'elles respectent les droits des travailleurs, qu'elles offrent des emplois de qualité et de bonnes conditions de travail.

Dans ce contexte, le groupe PS-Verts souhaiterait savoir :

- si la commune de Haute-Sorne prévoit de mettre en place des exigences pour que ces entreprises respectent l'égalité salariale et offrent des conditions de travail saines et équitables, en étant par exemple au bénéfice d'une convention sociale ?

Il lui importe également de savoir :

- si la commune imposera aux entreprises désirant s'installer dans la ZAM d'être certifiées selon des normes de responsabilité sociale d'entreprise, telles que la norme ISO 26000, ainsi que des normes environnementales et de durabilité, telles que la norme ISO 14001 ?

Réponse de M. le Maire Eric Dobler qui s'exprime comme ainsi :

« Le développement de la ZAM est actuellement en plein essor. Plusieurs entreprises ont manifesté pour certaines à venir s'y implanter, pour d'autres à s'y développer. La décision d'implantation des entreprises n'est pas de la compétence exclusive de la commune de Haute-Sorne mais du comité de la ZAM qui comprend également des représentants de Boécourt et de Saulcy.

Si j'ai un peu de peine à faire le lien entre les bonnes terres agricoles et le respect des conditions salariales et de travail équitable, je partage votre analyse en termes de responsabilité environnementale et de durabilité. S'il ne s'agit pas de conditions liées au permis de construire, le comité de la ZAM et son Assemblée des délégués, qui représentent l'ensemble des membres des trois exécutifs, sont sensibles à cette problématique. Il est bien évident que dans le cadre de l'évaluation de la plausibilité d'implantation ces paramètres sont intimement pris en compte ».

M. Lombard est partiellement satisfait de la réponse.

Question no 2 concernant la limitation de vitesse à la rue des Cloutiers posée par M. Gérald Membrez (PCSI-RC) qui s'exprime ainsi :

« A la rue des Cloutiers, il y a l'école primaire et une crèche. Des parents viennent conduire et rechercher leurs enfants à l'école ainsi qu'à la crèche. Aussi, un bon nombre d'écoliers se rendent à pied à l'école.

Piétons, enfants, personnes âgées, personnes à mobilité réduite, ouvriers empruntent la rue quotidiennement. Des commerces se situent le long de la rue en question : librairie, artisanat, kiosque. La rue des Cloutiers donne accès à d'autres rues aux commerces bien fréquentés : boucherie, restaurant, poste, pour ne citer qu'eux.

En plus, un trafic important de camions et voitures circulent sur ce tronçon pour diverses raisons : entreprises, livraisons, travail, etc. Il n'est pas possible de croiser car la rue des Cloutiers est étroite et sinueuse.

Sans compter qu'il y a également des chauffeurs imprudents et trop pressés, à toute heure de la journée, parfois même des chauffards.

Ma question :

Est-ce qu'il ne serait pas judicieux et envisageable de mettre la rue des Cloutiers en zone 30 km/h, du pont de La Sorne à la route cantonale ?

A signaler qu'il n'y a pas de trottoir, ce qui met encore davantage les piétons et les enfants en danger constant ».

Réponse de M. Gérard Ruch conseiller communal :

Dès l'année prochaine, il sera proposé que cette rue soit mise à 30 km/h voir même à 20 km/h. D'une façon générale, le Conseil communal se préoccupe du régime de circulation depuis longtemps. Le problème de la mobilité est un projet qui figure dans le cadre du PAL.

Le Conseil communal a mandaté un bureau spécialisé pour étudier le régime de circulation ainsi que les problèmes de parcage sur l'ensemble de la commune. L'étude va probablement se diriger vers une généralisation des zones 30km/h.

M. Membrez est satisfait de la réponse.

Question no 3 concernant la convention du protocole de fissures posée par Mme Marielle Bourquard (PDC) qui s'exprime ainsi :

« Afin de répondre aux inquiétudes exprimées par une partie de la population dans le cadre du projet de géothermie profonde, une proposition de convention permettant l'établissement d'un protocole de fissures a été envoyée en date du 18 avril dernier aux propriétaires de biens immobiliers situés dans un rayon de 2,5 km autour du site du projet.

Depuis, divers avis ont été émis (en bien et en moins bien) concernant ladite convention. Plusieurs personnes s'interrogent quant à la suite à y donner. Finalement, en cas de problème, le fait d'avoir signé le document serait-il plus restrictif pour les propriétaires vis-à-vis de ceux qui ne l'auraient pas renvoyé ?

Pour aider nos concitoyens dans leur décision, le Conseil communal peut-il donner une recommandation à ce sujet ? »

Réponse de M. le Maire Eric Dobler qui s'exprime ainsi :

« Toutes les informations en lien avec le protocole de fissure figurent sur le site de la CSI. Une explication sur le processus a été transmise avec la demande de convention. La commune rappelle ici le délai pour transmettre la demande qui échoit au 31 juillet 2023. Le fait de faire procéder à un examen de son bien immobilier n'est nullement un cautionnement au projet. S'il devait y avoir des dommages en lien avec le projet de géothermie, le fait d'avoir fait procéder à un examen préalable sous la forme d'un protocole de fissure serait uniquement de nature à accélérer le processus d'indemnisation. Chaque propriétaire éventuellement lésé serait indemnisé, protocole ou pas.

Pour répondre plus précisément à votre question, s'agissant d'un problème de décision individuelle, le Conseil communal n'entend pas donner de recommandation dans cette situation. Il communique simplement ici qu'il a fait la demande d'examen pour l'ensemble des biens et bâtiments communaux et qu'à titre personnel j'en ai fait de même ».

Mme Bourquard est satisfaite de la réponse.

Question no 4 concernant la place de jeux d'Undervelier posée par Mme Esther Gerber et qui s'exprime ainsi :

« La place de jeux d'Undervelier avait pris un coup de vieux. Les travaux entrepris en février de cette année ont donc été accueillis avec joie par les plus jeunes habitants du village - et leurs mamans et papas.

Une partie des anciennes installations de l'aire de jeux a été démontée - mais la mise en place des nouvelles installations est-elle prévue ?

Suite à une demande téléphonique faite fin avril par une mère d'un enfant en bas âge habitante au village, auprès du service compétent de la commune, l'installation des nouveaux équipements de jeux n'a été envisagée que pour la fin de l'année.

Cela signifie que pendant toute la saison estivale c'est-à-dire précisément au moment où celle-ci serait la plus fréquentée, seule une aire de jeux très réduite sera disponible dans le village.

Mes questions au Conseil communal sont les suivantes :

- Pourquoi l'installation des équipements sur l'aire de jeux prend-elle autant de temps ?
- Pourquoi les anciennes installations n'ont-elles pas été laissées en place pour la saison d'été 2023 ?

Car mieux vaut une aire de jeux de l'époque que pas d'aire de jeux du tout.

Réponse de M. Bernard Vallat, conseiller communal qui s'exprime ainsi :

« Premièrement, un projet a dû être réalisé et validé par le Conseil communal. Cela a nécessité des demandes de devis auprès d'entreprises et cela prend du temps.

Ensuite, une demande de don a été faite à la LORO en mars 2023. La durée de traitement pour d'une telle demande est d'environ 3 à 4 mois. Nous pouvons donc nous attendre à une réponse d'ici le mois de juillet.

Dès sa réception, le Conseil communal décidera de la suite du projet.

Les anciennes installations ont été enlevées pour des raisons de sécurité. La structure des jeux d'équilibre et de la balançoire présentait des signes d'usure (deux poteaux creux pour la balançoire et stabilité plus garantie).

La barrière a déjà été refaite par la commune et deux arbres seront plantés lorsque les jeux manquants seront installés ».

Mme Gerber est partiellement satisfaite de la réponse.

Question no 5 concernant l'égalité salariale entre femme et homme pour les employé.es de la commune de Haute-Sorne posée par M. Damien Cottet (PS-Verts) qui s'exprime ainsi :

« Depuis 1981, la Constitution fédérale garantit aux femmes comme aux hommes le droit à un salaire égal pour un travail de valeur égale. Malgré tout, il existe encore des différences de salaire inexplicables entre les sexes. Selon les chiffres publiés en avril 2023, les femmes gagnent en moyenne entre 15,1 % (secteur publique) et 19,5 % (secteur privé) de moins que les hommes. La part de la différence « inexplicquée » – donc relevant purement de la discrimination salariale ! – se fixe à 7,8% pour l'économie totale1.

Durant l'année 2022, un groupe de travail s'était penché sur la question de l'égalité des salaires au niveau de la commune pour les employé.es de la Haute-Sorne. Une démarche visant à obtenir une certification en la matière était entamée. Par la suite il y a eu un changement de législature.

Ma question est la suivante :

Quelle suite est donnée à cette démarche ? Est-ce que le conseiller communal en charge des finances prendra la suite de cette procédure initiée par son précurseur ? ».

Réponse de M. le Maire Eric Dobler qui s'exprime comme suit :

« La commune est très sensible à cette égalité salariale. Sous l'égide de l'ancien responsable des finances, un groupe de travail a été constitué pour évaluer la possibilité de certification. Le processus est relativement complexe au vu de la grande variété de fonctions et postes de travail. Les données doivent être travaillées et ne peuvent pas être introduites « brutes » dans le programme de la Confédération. Plusieurs critères doivent être paramétrés : Fonction, Responsabilité, Pénibilité, Formation initiale, notamment. Cette démarche a été suspendue et le groupe de travail a siégé la dernière fois en décembre 2022. Ce dossier sera repris tout prochainement par le Conseil communal et une information sera donnée lors d'un prochain Conseil général ».

M. Cottet est satisfait de la réponse.

5. Prendre connaissance et approuver les comptes communaux 2022 de la Commune mixte de Haute-Sorne et des comptes bourgeois des bourgeoisies de Bassecourt, Courfaivre, Glovelier et Souce (message n°205 du 19 juin 2023).

L'entrée en matière n'est pas combattue.

M. Lando cède la parole à M. Pascal Crétin, conseiller communal et qui est accompagné de M. Mirco Bellè, chef du service financier. Il décrit les comptes 2022 à l'aide d'une présentation PowerPoint.

En préambule, M. Crétin décrit l'évolution de la population :

01.01.2013	6'812 habitants
31.12.2022	7'318 habitants
Augmentation	506 habitants (+ 7.43%)

Cette évolution, certes très réjouissante, provoque certains effets sur la structure organisationnelle de la collectivité :

- Conséquences directes sur la répartition des charges entre l'Etat et les communes
- Evolution de la fiscalité

01.01.2013 – 31.12.2022

Haute-Sorne	+ 506 habitants	+ 7.43 %
Delémont	+ 823 habitants	+ 6.97 %
Porrentruy	- 263 habitants	- 3.92 %
Canton Jura	+ 2'909 Habitants	+ 4.10 %

Le rapport financier de la municipalité pour l'année 2022 indique que le résultat du compte global est positif, avec un excédent de CHF 1'086'020.80. Il comprend les financements spéciaux, qui sont régis par les règlements communaux et financés par le biais des taxes, qui affichent un excédent cumulé de CHF 702'588.75.

Le compte général a bénéficié d'un apport supplémentaire de recettes fiscales, qui ont dépassé le budget prévu, avec un montant de CHF 1,4 million encaissé en plus pour l'année 2022. Ce surplus de recette a permis d'enregistrer un excédent de fonctionnement de CHF 383'432.05 après attribution à la réserve de politique budgétaire d'une somme de CHF 383'300.-.

Ces résultats financiers montrent une bonne maîtrise des dépenses structurelles, en conformité aux charges portées au budget, il est noté une augmentation des charges liées mesurée induite par l'augmentation de la population. Les recettes fiscales ont été portées au budget, certes de manière prudente, mais en fonction des éléments transmis par le service des Contributions. Il est réjouissant de constater une telle augmentation. L'excédent, touche principalement les personnes physiques et provient en grande majorité des variations d'impôts des années antérieures et des impôts spéciaux.

Dans l'exercice sous revue c'est un montant brut de CHF 5'431'484.65 qui a été dépensé pour différents investissements, déduction faites des subventions et autres recettes, c'est un montant net de CHF 4'504'637.20 qui a été investi durant l'année 2022.

Après les années « pandémie », les finances communales n'ont pas été épargnées par les augmentations provoquées par la situation économique. Vu la structure de la dette, l'évolution des taux d'intérêts n'a pas impacté de manière considérable les charges financières de l'exercice 2022, cependant la hausse des taux influencera de manière prononcée les exercices futurs au gré des renouvellements des contrats de prêts.

Compte de résultat

Le compte de résultats de l'année 2022 de la Commune mixte de Haute-Sorne affiche un excédent de produits qui se présente ainsi :

Résultat du compte général	CHF	1'086'020.80
Résultat des financements spéciaux	CHF	702'588.75
Résultat du compte global	CHF	383'432.05

Le résultat du compte général affiche le résultat du fonctionnement de l'entité communale, sans tenir compte des financements spéciaux.

On entend par résultat des financements spéciaux, les résultats des services autofinancés par des taxes (approvisionnement en eau, élimination et traitement des eaux, déchets, aménagement des cours d'eau, ouvrages collectifs, service électrique de Soulce) après attributions aux fonds de maintien de la valeur.

Le résultat du compte global totalise les deux précédents.

Compte d'investissement

Le compte d'investissement regroupe uniquement les investissements réalisés pour le patrimoine administratif (PA). Les transactions qui touchent le patrimoine financier (PF) sont considérés comme des flux de trésorerie.

Investissement bruts reportés au bilan	CHF	5'431'484.65
Recettes reportées au bilan	CHF	926'847.45
Investissements nets	CHF	4'504'637.20

Le Conseil communal, sur la base du préavis favorable de la commission des finances et conformément aux recommandations de la fiduciaire, invite le Conseil général à accepter les comptes 2022 en votant l'arrêté s'y rapportant.

A la suite de la présentation des comptes communaux, M. Crétin présente les comptes des bourgeoisies communales.

Les comptes de la bourgeoisie de Bassecourt :

- Le compte de résultat s'élève à CHF 2'079.17
- Les investissements s'élèvent à CHF 28'602.10

Les comptes de la bourgeoisie de Courfaivre :

- Le compte de résultat s'élève à CHF 41'807.66
- Les investissements s'élèvent à CHF 11'246.80

Les comptes de la bourgeoisie de Glovelier :

- Le compte de résultat s'élève à CHF 8'310.60
- Les investissements s'élèvent CHF 44'298.45

Les comptes de la bourgeoisie de Soulce

- Le compte de résultat s'élève à CHF 20'714.50
- Les investissements s'élèvent à CHF 128'369.15

M. Crétin remercie toutes les personnes qui ont œuvré à l'élaboration des comptes.

A la suite de la présentation de ces comptes, le **Président** ouvre la discussion aux groupes politiques.

Le groupe PDC, représenté par M. Gérald Steiner se prononce en ces termes :

« Il est toujours bon d'entendre des résultats positifs lorsqu'il s'agit des finances de notre commune, surtout quand nous nous attendions à des comptes déficitaires. Résultat inespéré en regard du budget qui nous était présenté. Bonne surprise donc.

Comme d'habitude, c'est du côté de la fiscalité qu'il faut regarder pour voir ce revirement par rapport au budget 2022.

L'augmentation de la population en Haute Sorne n'y est certes pas étrangère, plus de monde égale plus de rentrées fiscales, mais attention tout de même, car plus de monde, égal plus d'enfants, donc plus d'infrastructures nécessaires, crèches, écoles, sociales. L'augmentation de la population est positive financièrement tant qu'elle ne dépasse pas certains seuils.

Bravo donc à toutes les personnes concernées par les finances communales, conseiller communal en charge des finances, chef des finances de la commune et à son staff, commission des finances, sont à féliciter pour ce magnifique travail.

La situation positive ne doit cependant pas faire oublier l'équilibre fragile de ce résultat. En effet, les montants reçus au titre de péréquation financière intercommunale ont été importants en 2022. L'indice des ressources de la commune s'étant amélioré et la manne financière totale étant à la baisse, nous pouvons imaginer voir ce montant baisser de près d'un million de francs en 2023. Attention également au retour de bâton, car avec les hausses des taux d'intérêts, les emprunts contractés par notre commune vont coûter plus cher, car 1 % d'augmentation pour l'ensemble de nos dettes communales couteront CHF 450'000.- de plus.

Malgré un taux d'endettement par habitant plus bas que Porrentruy ou Delémont, dont vous aurez pu suivre les péripéties financières dans la presse, nous nous devons de recentrer nos investissements sur l'essentiel.

Les rattrapages post-fusion ayant été effectués, à nous d'être vigilants à l'avenir, La planification financière prévue par l'exécutif devra nous servir de guide et nous aider dans la priorisation.

Le groupe PDC-Le Centre va accepter tous ces comptes sans réticences tout en réitérant nos félicitations aux personnes concernées ».

Le groupe PS-Verts, représenté par Mme Catherine Wolfer transmet ses félicitations au Conseil communal ainsi qu'à l'ensemble du personnel administratif et au service financier. Le bénéfice réalisé est dû à plusieurs factures notamment à la maîtrise des charges structurelles et le respect de la gestion financière de divers projets. Plusieurs investissements importants ont été absorbés sans dépassement et cela malgré l'augmentation du prix des matières premières. Etant donné que la commune ne peut pas compter sur les impôts des personnes morales il reste à espérer que la péréquation financière entre les communes suisses soit renforcée. L'augmentation régulière des personnes physiques permet de se projeter dans l'avenir. Le groupe encourage le Conseil communal à garder la ligne. Le groupe PS-Verts acceptera les comptes présentés.

Le groupe HSA, représenté par Mme Céline Grellier s'exprime ainsi :

« Restant dans ses lignes de conduites, le groupe HSA partagera son positionnement sur le vote des comptes de ce soir. En effet, certaines situations financières doivent encore être éclaircies, une partie du groupe s'abstiendra donc au moment du vote.

Cependant, HSA est content de voir un bénéfice et une alimentation de la réserve en cas de « crise ». Il est toujours rassurant de voir des comptes bouclés avec des chiffres noirs quand le budget était tant rouge.

C'est heureux que les recettes fiscales soient plus élevées que les estimations qui doivent être prudentes. Cela l'est un peu moins quand on constate qu'elles stagnent par rapport à l'année précédente, malgré l'augmentation de la population.

Il ne faut pas non plus oublier que certains entretiens préconisés par les études n'ont pas été réalisés, reportant la charge à plus tard avec le risque de coûter plus.

Je ne reviens pas sur les intérêts des dettes et la péréquation, dont nous sommes tous conscients de l'épée de Damoclès.

De plus, dans cette course à la pérennité de notre commune, nous partons avec de grands handicaps, dont le refus du canton de ne pas nous reconnaître comme commune centre alors que nous sommes la 2e en nombre d'habitants, idéalement située au cœur de notre canton, et que nous demandons de grands efforts à certains citoyens pour développer une ZAM attractive; canton dont les frontières vont enfin évoluer, et qui demandera malheureusement à Haute-Sorne de continuer à montrer qu'elle est aussi importante que les 4 chefs-lieux.

Donc pas de quoi sortir le champagne car on boucle avec des chiffres noirs. Les défis sont multiples, il va falloir continuer à se retrousser les manches et user d'huile de coude.

Par contre, il est le moment de remercier et féliciter tous ceux et celles qui travaillent pour le bien de Haute-Sorne:

- Tous nos employés qui, même s'ils sont moins nombreux que dans d'autres communes font de leur mieux face aux défis quotidiens qui découlent d'un si grand et si complexe territoire avec un tissu économique varié et des exigences humaines qui ne cessent d'augmenter.
- Nos élus et commissaires qui donnent de leur temps et compétences.
- Nos petites et moyennes entreprises, nos commerçants et artisans, nos citoyens qui en plus de la manne financière qu'ils nous versent, dynamisent et diversifient les richesses sociales de nos villages et hameaux; faisant de nos différences une richesse pour l'ensemble de la commune.

Donc oui, HSA est content mais pas heureux. Par contre nous continuons à croire au potentiel de notre belle et grande commune et à la nouvelle énergie de cette législature ».

Les groupes UDC et PCSI-RC n'ont pas de commentaire.

Le Président ouvre la discussion générale avant le vote mais personne ne souhaite s'exprimer.

Au vote, les comptes communaux 2022 de la Commune mixte de Haute-Sorne sont approuvés par 28 voix.

Au vote, les comptes 2022 de la bourgeoisie de Bassecourt sont acceptés à l'unanimité.

Au vote, les comptes 2022 de la bourgeoisie de Courfaivre sont acceptés à l'unanimité.

Au vote, les comptes 2022 de la bourgeoisie de Glovelier sont acceptés à l'unanimité.

Au vote, les comptes 2022 de la bourgeoisie de Soulce sont acceptés à l'unanimité.

M. Crétin termine en remerciant les membres du Conseil général pour la confiance témoignée. Il mentionne la nouvelle commission des finances qui travaille avec un nouveau mode de fonctionnement où les commissions ont un président. Il relève que c'est très agréable de travailler avec les membres.

Par ailleurs, l'établissement du budget 2024 a déjà débuté.

6. Décider de la recevabilité selon l'art. 32 al. 5 du règlement du Conseil général de la motion interne n°1 intitulée « Il est moins cinq, le nouveau Conseil général a aussi son mot à dire » déposée par M. Jean-Pierre Chenal.

Le Président informe qu'après consultation auprès du service juridique du canton et selon l'article 29 du règlement du Conseil général, cette motion interne n'est pas recevable. Ce soir, le Conseil général doit uniquement se prononcer sur la forme de la motion interne et non sur le fond.

La parole est donnée à **M. Chenal (PS-Verts)** qui prend la parole et s'exprime comme suit :
« Lors du Conseil général de février, je déposais une motion interne contresignée par 7 de mes 8 coreligionnaires socialistes et intitulée « il est moins 5 , le Conseil général a aussi son mot à dire ».

Cette motion au sens de l'art. 29 ne demandait ni plus ni moins d'ouvrir la discussion au sein du Conseil général pour répondre à la question :

« Etes-vous favorable ou opposé à la réalisation d'un projet de géothermie profonde en Haute-Sorne ? »

Le 3 avril, le but poursuivi par la motion interne est réalisé.

En effet, vous vous êtes prononcés en acceptant la résolution « Non à la géothermie profonde en Haute-Sorne ». Dès lors par vos 18 voix vous avez déjà, de facto, clairement répondu à la question de fond de la motion.

Ne reste dès lors aujourd'hui qu'à traiter de l'interprétation de l'art 29 qui définit la motion interne.

L'art 29 dit :

« Tout membre du Conseil général a le droit de demander sous forme de motion interne qu'un objet concernant exclusivement le Conseil général soit mis en discussionet plus loin le Conseil communal ne se prononce pas et plus loin encore ...la motion acceptée est transmise au bureau pour exécution. »

On le voit il s'agit donc bien une action autonome et exclusive du seul Conseil général.

Par une interprétation restrictive, le bureau du Conseil général a voulu limiter le sens de la motion interne au seul fonctionnement du Conseil général vidant ainsi les motions internes de toute leur substance.

En effet, par son courrier du 6 mars 2023, le bureau écrit : je cite :

« votre motion interne ne traite pas d'un sujet concernant uniquement le Conseil général comme la durée des séances etc : Cette dernière traite d'un sujet pour lequel le Conseil général n'est pas compétent. C'est pourquoi le bureau, je cite encore, a décrété que votre motion était irrecevable et ne sera pas traitée.

Comment la population comprendrait-elle que les représentants qu'elle vient juste d'élire refusent la discussion sur un projet avec des risques pour Haute-Sorne, projet qui défraie presque quotidiennement la chronique locale, et qui mobilise plus de 1000 manifestants qui ont marché sur Berlicourt.

Ebranlé, secoué même, je réplique à ce surprenant courrier 3 jours plus tard, le 9 mars.

Le 13 mars le service des communes a écrit je cite :

A notre sens, c'est à raison que le bureau se devait d'informer le motionnaire ainsi que le Conseil communal que cette motion n'est pas recevable. Cependant le bureau ne devait pas prendre de décision... et plus loin je cite encore :

le bureau n'a pas de compétences décisionnelles mais uniquement des compétences organisationnelles.

Au vu du texte introductif de ma motion fustigeant l'intrusion de l'administration cantonal dans les débats du Conseil communal avant même qu'il n'est été ouvert, il n'est pas étonnant que le service des communes tente de suivre le modèle cantonal et vienne à la rescousse de la géothermie en prétendant, néanmoins avec beaucoup de précautions, qu'à leur sens la motion est irrecevable, sans pour autant dire et avouer qui est compétant pour décider de sa recevabilité. La confusion est désormais totale.

Après moult autres gesticulations, que par concision je passe, sous silence, il en résulte, à la fin, que c'est le plenum du Conseil général qui est compétent pour se prononcer sur la recevabilité.

On se retrouve ce soir à la case départ, et force est de constater que le bon sens s'est finalement imposé de lui-même.

Chères et chers collègues, il vous appartient donc, ce soir, après toutes ces péripéties de vous prononcer, non sur le fond qui lui est déjà réalisé, mais bien sur la recevabilité et par conséquent sur le sens et la portée que vous voulez donner aux motions internes.

Dès lors, la question que vous pourriez vous poser est : Voulons-nous limiter la portée des motions internes au simple fonctionnement du Conseil général ou au contraire permettre que des discussions plus larges puissent être ouvertes en interne par le Conseil général ?

Libre à vous d'accepter ou de refuser la recevabilité tout en étant conscient qu'en vous déterminant positivement, vous permettrez de maintenir la portée de vos éventuelles futures motions internes ».

M. le Président ouvre la discussion.

Les groupes PDC, UDC, HSA, PSCI-RC et PS-Verts n'ont pas de commentaire

Au vote, la motion interne intitulée « Il est moins cinq, le nouveau Conseil général a aussi son mot à dire » est déclarée non recevable par 21 voix contre 6.

7. Nomination d'un membre à la commission de suivi et d'information pour le projet de géothermie profonde (CSI).

M. le Président appelle **M. Kiener (PLR)** pour la présentation du candidat.

M. Kiener informe le Conseil général que la personne retenue a dû se désister au dernier moment. De ce fait, il propose sa candidature pour intégrer la CSI.

M. Michel Kiener est élu par applaudissements à la commission de suivi et d'information pour le projet de géothermie profonde (CSI).

8. Nomination de deux membres à la commission spéciale des colonies de vacances.

M. Lando, Président informe qu'il a reçu une candidature du groupe PS-Verts. Il s'agit de **M. Michel Kiener**.

Le groupe PS-Verts propose la nomination de M. Michel Kiener.

Pour le deuxième poste vacant, le groupe UDC propose la nomination de Mme Jessica Chételat.

Mme Jessica Chételat et M. Michel Kiener sont élus par applaudissements à la commission spéciale des colonies de vacances.

Résolution de soutien :

Etant donné que la résolution de soutien à la suite de la grève féministe du 14 juin 2023 déposée en début de séance a obtenu 13 signatures, elle est développée comme suit par Catherine Wolfer (PS-Verts) :

En préambule, Mme Wolfer informe qu'il s'agit d'une résolution qui a été débattue au sein du groupe PS-Verts, à la suite de la même démarche qui a été menée par le groupe PS qui siège au Conseil de ville de Delémont et, qui l'a acceptée.

Le groupe PS-Verts l'a reprise telle quelle. Mme Wolfer remercie tous les collègues qui ont signé cette résolution de soutien. Elle relève que la Suisse se targue d'avoir un des meilleurs systèmes démocratiques et malgré ceci on ne respecte pas les lois inscrites dans la Constitution fédérale. Elle lit l'article 8 al. 3 de la Constitution fédérale. Il maintenant temps de montrer que nous n'acceptons plus que les femmes gagnent moins pour un travail de même valeur et que par conséquent elles touchent des rentes jusqu'à 34,6% plus basse que celle des hommes. On ne peut plus accepter que les violences sexistes et sexuelles faites aux femmes et aux LGBT. Les hommes sont eux aussi confrontés à des violences de ce type.

Trop de familles se retrouvent face à des manquements aussi bien au niveau de l'accueil extra-familial que de l'acceptation du travail à temps partiel ou de la reprise du travail après une période de vie au foyer qu'on soit un homme ou une femme. Toutes ces revendications sont légitimes et méritent d'être prises au sérieux. Cette résolution ne va pas changer la donne mais elle reste un moyen de taper sur le clou et d'affirmer une détermination dans tous les niveaux de la société.

Au vote, le Conseil général accepte la résolution de soutien par 15 voix, contre 4 et 12 abstentions.

Documents déposés lors de la séance :

- Une question écrite intitulée « Y-t-il une nouvelle menace sur les places de garde d'enfants à Haute-Sorne » ? posée par Mme Céline Grellier (HSA)
- Résolution de soutien suite à la grève féministe du 14 juin 2023 déposée par Mme Catherine Wolfer (PS-Verts)

Etant donné que tous les points ont été traités, le Président remercie les membres du Conseil général pour leur participation.

Le Président lève la séance à 21h00.

Bassecourt, le 19 juin 2023

AU NOM DU CONSEIL GENERAL

Le Président

La vice-chancelière

Michel Lando

Michèle Bailat



Groupe PS – Verts

RÉSOLUTION DE SOUTIEN SUITE À LA GRÈVE FÉMINISTE DU 14 JUIN 2023

52 ans après l'octroi du droit de vote aux femmes ; 42 ans après l'inscription dans la Constitution fédérale du droit garanti, aux femmes comme aux hommes, d'un salaire égal pour un travail de valeur égale ; 49 ans après la participation déterminante des femmes jurassiennes à l'indépendance de leur canton...

des différences de salaire inexplicables demeurent entre les sexes. Selon les chiffres publiés en avril 2023, les femmes gagnaient en moyenne entre 15,1% (secteur public) et 19,5 % (secteur privé) de moins que les hommes. La part de la différence « inexplicquée » – donc purement de la discrimination salariale – se fixe à 7,8% pour l'économie totale¹ ;

les femmes touchent des rentes, en moyenne, de 34,6 % plus basses que celles des hommes² ;

22 % des femmes déclarent avoir été victimes d'un acte sexuel non consenti en Suisse³ ;

70 % des jeunes femmes craignent que leur maternité ne porte préjudice à leur activité professionnelle⁴.

Par conséquent, le Conseil général de Haute-Sorne affirme son soutien aux revendications de la Grève féministe du 14 juin 2023 et soutient particulièrement les revendications visant à :

- Augmenter les salaires des femmes pour atteindre l'égalité salariale et éliminer les écarts de rentes dans l'AVS et le deuxième pilier ;
- Réduire le temps de travail des personnes qui le souhaitent pour le même salaire et rendre accessible à toutes et tous l'accueil extrafamilial pour améliorer la conciliation entre vie professionnelle et vie familiale ;
- Mettre en place une véritable politique de lutte contre les violences sexistes et sexuelles et les LGBTQ-phobies dans tous les domaines de la société.

Haute-Sorne, le 19 juin 2023
Catherine Wolfer

Signatures des membres du Conseil général au verso

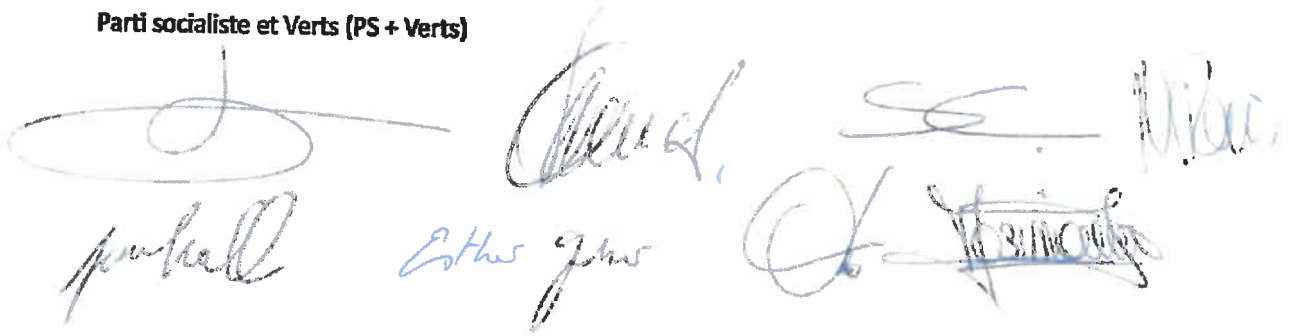
¹ https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/statistiques/travail/remuneration/salaires_revenus_cout_travail/niveau-salaires-suisse/ecart-salarial.html

² Ibid.

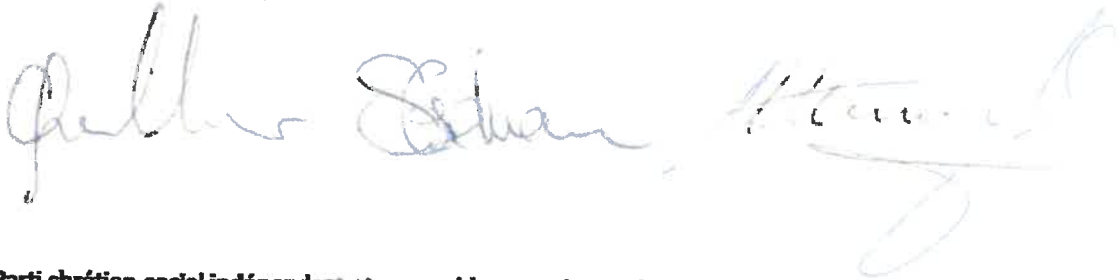
³ *Enquête sur les violences sexuelles*, gfs.bern, avril 2019. <https://cockpit.gfsbern.ch/fr/cockpit/violence-sexuelles-ed-suisse/#:~:text=22%25%20des%20femmes%20vivant%20en,sexuelles%20est%20difficile%20%C3%A0%20d%C3%A9terminer>

⁴ *Enquête 2018 sur les familles et les générations*, Office fédéral de la statistique, 4 novembre 2019, <https://www.bfs.admin.ch/bfs/fr/home/assetdetail.10428254.html>

Parti socialiste et Verts (PS + Verts)

Handwritten signatures in blue ink. From left to right: a large stylized signature, 'Esther gues', and a signature that appears to be 'S. M...' with a crossed-out name below it.

Haute-Sorne Avenir (HSA)

A single handwritten signature in blue ink, appearing to be 'Julien Schwan'.

Parti chrétien-social indépendant et rassemblement citoyen (PCSI + RC)

Handwritten signatures in blue ink. From left to right: 'Daffat', a stylized signature, and 'Wage'.

Parti du Centre (PC)

Parti libéral radical (PLR)

Union démocratique du centre (UDC)



Question écrite

Déposée à Glovelier, le 19 juin 2023

Y-a-t-il une nouvelle menace sur les places de garde d'enfants à Haute-Sorne ?

Madame, Monsieur,

Dans un courrier des lecteurs du QJ de la semaine dernière, on pouvait lire qu'une maman de jour devait cesser son activité professionnelle car elle avait perdu lors d'une procédure face à une personne qui trouvait que les enfants étaient trop bruyants entre 7h30 et 17h30.

Ce n'est un secret pour personne que Haute-Sorne manque de place de garde pour les familles. Une maman élevant seule son enfant, sans famille à proximité, m'a confié qu'elle avait du refusé plusieurs fois des emplois car elle n'avait pas réussi à trouver pour faire garder son unique enfant.

Il est également fréquent de constater que les enfants sont souvent gardés par plusieurs personnes hors du cadre familial ou via des arrangements entre voisins ou amis, car il n'y a pas assez de place pour offrir un système de garde "uniforme". C'est une charge mentale supplémentaire pour les parents mais aussi les enseignants des plus jeunes et surtout les enfants. « A chaque sortie de classe, midi et après midi, où dois-je aller, maîtresse, je sais plus ? »

Donc maintenant, on apprend qu'il est possible de faire cesser une activité qui apporte plus de souplesse aux familles et moins de charges à la société, pour pas déranger le voisinage : après les terrasses de restaurants, les mamans de jour et après ce sera quoi ?

La Commune de Haute-Sorne a-t-elle été intégrée dans cette "procédure" dont parle le courrier des lecteurs ?

Le Conseil Communal peut-il se renseigner svp, sur les conditions et articles de lois qui ont permis de statuer pour la cessation de cette activité professionnelle et nous faire un retour ?

S'il s'agit d'un vide juridique qui a permis cela, merci au Conseil Communal d'entreprendre les démarches, afin d'éviter que d'autres accueillant-e-s se volent dans la même situation ?

D'avance merci de vos démarches et de votre réponse.
Cordialement

Haute-Sorne Avenir
Céline Grellier